



COMPTE RENDU du 10 juillet 2018

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an 2018, le 10 juillet à 19 heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Martine MILLOT.

Date de convocation : 3 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 12

PRESENTS : MMES Martine MILLOT, Mélanie BRANCOURT (arrivée après l'approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2018), Solène WAWROWSKI, Marie-Anne BREMONT, Maryvonne GODART, MM Jean-François LAKOMY, Gérard LAMBERT, Alain PAUPHILET, Jean-Pierre DRALET, Yannick PILLARD, Kévin LARCHER

ABSENT EXCUSE : M Joël CHANTEREAUX

ABSENTS : MMES Corinne PEIGNOT, Catherine GRENIER, Aurélie DUPORT, MM, Michel VEGAS, Pierre-Marie DELABORDE, Gilles FORT, Thierry GALLAND

POUVOIR : M Joël CHANTEREAUX à M. Jean-François LAKOMY

Mme Maryvonne GODART a été nommée secrétaire de séance

Compte-rendu du 27 juin 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°54/2018 : Rémunération du personnel

Madame le Maire informe que lors du dernier mandatement des rémunérations des agents, elle s'est vue opposer un rejet de la Trésorerie.

Le refus de la Trésorerie de payer est basé sur le versement de la prime du 13^{ème} mois accordé aux agents, prime dont la dénomination n'est pas expressément mentionnée par délibération.

Elle explique que l'instauration au sein de la collectivité de ce complément de rémunération date de 1979 selon la délibération du 26 septembre 1997 et est versé en deux fois (juin et décembre)

Considérant que l'instauration de cet avantage est antérieure à la loi de n°84-53 du 26 janvier 1984, et constitue un acquis ayant le caractère de complément de salaire pour les agents ;

Considérant que l'alinéa 3 de l'article 111 de la loi susvisée prévoit que les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération avant la promulgation de ladite loi soient maintenus au profit des agents ;

Monsieur Yannick PILLARD questionne sur le nombre d'agents concernés. Mme le Maire indique que l'ensemble des agents titulaires est concerné par ce complément, soit 10 agents en précisant que les agents en maladie depuis un certain temps ne la perçoivent pas.

Mme Solène WAWROWKI ajoute qu'il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire. Mme le Maire confirme que tous les crédits sont bien inscrits au budget.

Mme Mélanie BRANCOURT interroge à propos du régime indemnitaire RIFSEEP. Mme le Maire précise que ce complément est à part et n'entre pas dans le RIFSEEP.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de

- **MAINTENIR** le versement de ce complément de rémunération dit prime de 13^{ème} mois dont le versement sera effectué semestriellement.

Délibération n°55/2018 : Modification du contrat de Mme TINTURIER – création et suppression de poste

Madame le Maire rappelle que la compétence scolaire est exercée par la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx.

Elle explique que l'intégralité des agents communaux exerçant des missions liées à la compétence scolaire a été transféré à la 4CVS, hormis pour Mme TINTURIER Marianne qui avait été mise à disposition de la Communauté pour les heures effectuées auprès des écoles.

Elle ajoute que la régie cantine va disparaître à la rentrée scolaire prochaine, les parents recevront dorénavant un avis des sommes à payer pour les repas de la cantine. A ce jour, seuls trois groupes scolaires possédaient encore une régie.

Il convient maintenant de répartir les missions au sein des deux collectivités. Pour la partie commune, le temps imparti à ses tâches est évalué à 20 heures. Or, le poste occupé est ouvert à hauteur de 23 heures.

Aussi, afin de pouvoir mettre en adéquation le temps de travail au sein de la Mairie, le comité technique du Centre de Gestion a été saisi et il a rendu un avis favorable le 28 juin 2018.

Mme Solène WAWROSKI demande si Mme Marianne TINTURIER va perdre au niveau financier et Mme Mélanie BRANCOURT souhaite connaître le détail des heures attribuées à Mme TINTURIER Marianne.

Mme le Maire explique que 20 heures sont dévolues à la commune et 7h31 en annualisation à la communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx (soit 9h30 effectuées pendant la période scolaire et 6h réalisées hors période scolaire). Le différentiel résulte de la disparition des heures Régie.

Une longue discussion s'engage afin d'évoquer les différentes solutions possibles pour ne pas faire baisser le quota d'heures de cet agent. Il est indiqué qu'une proposition a été formulée à cet agent mais qu'elle n'y a pas adhéré. L'offre de remplacement en cas de congés heures ménages à la salle des fêtes sera étudiée avec l'agent pour lui permettre d'effectuer des heures en plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, deux voix CONTRE (Mme Solène WAWROSKI, M. Alain PAUPHILET), six ABSTENTIONS (MMES Maryvonne GODARD, Marianne BREMONT, Mélanie BRANCOURT, MM Jean-François LAKOMY, Gérard LAMBERT, Jean-Pierre DRALET) et 3 voix POUR (Martine MILLOT, Yannick PILLARD, Kévin LARCHER), décide de :

- **CREER** un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 20/35 ;
- **SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 23/35 du tableau des effectifs.

Communications et questions diverses

- * Mme le Maire explique que suite au prochain départ de l'harmonie de Pargny sur Saulx, elle s'est rapprochée de deux harmonies : les Bleus de la Saulx à Haironville et le Cercle des 17 à Vitry le François. Des rencontres sont prévues pour septembre.
- * Sécurisation de la traversée de Sermaize : un point sur la réunion du 9 juillet est fait : plusieurs propositions et modifications portant notamment sur les places de parking ont été formulées.
- * Rencontre avec les commerçants du marché dominical : le 8 juillet s'est tenue une réunion afin d'aborder plusieurs points : les heures d'arrivée en période estivale et hivernale, l'attribution des places, l'information dans les communes avoisinantes.
Monsieur Gérard LAMBERT déplore que les plus contestataires n'aient pas été présents à cette réunion. Il ajoute qu'il a déjà relevé les camelots qui seront présents lors de la fête patronale.
- * Compteur Linky : Mme le Maire informe qu'Enedis procèdera au remplacement des compteurs sur notre commune de décembre 2018 à janvier 2019.

Mme Solène WAWROWSKI indique que les communes ne peuvent pas s'opposer légalement à ce changement. Mme le Maire précise qu'aujourd'hui le remplacement est gratuit mais il ne le sera plus dans les années à venir.

- * La pompe d'arrosage du stade dysfonctionne. Un devis au nom de la 4CVS doit être établi pour sa réparation.
- * 14 juillet : Mme Solène WAWROWSKI confirme la présence de poneys pour les manifestations.

Fin de la séance à 19h30 heures.

Le Maire

Martine MILLOT



